



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 8 août 2025 – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 8 août 2025 :

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 1,0 cent le litre.
- Le prix de l'essence super ne changera pas.
- Le prix du diesel diminuera de 5,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 6,0 cents le litre.
- Le prix du propane diminuera de 0,9 cent le litre pour Irving Energy et de 0,6 cent le litre pour Superior Propane, et le prix ne changera pas pour Avenir Energy, Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 150,2 et 151,3 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 160,4 et 161,6 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 157,3 et 158,5 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 115,2 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 80,8 et 83,8 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 15 août 2025.